



TEL : 02.37.82.08.28
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRE
28260

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
03 mars 2023 - 19 heures

Le 03 mars 2023 à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de la Commune.

Etaient présents :

M. PHILIPPOT Pascal - Maire	
M. PRADES Guy - 1 ^{er} Adjoint	
Mme LEVEQUE Marie-Claude - 2 ^{ème} Adjoint	
Mme PIERRE Nelly	Mme MAC DAID Emma
Mme DE PIEDOUE Caroline	Mme DAUSEND Sandra
M. VEZIEN Nicolas	M. FREMIN DU SARTEL Laurent
	M. GALINIER-WARRAIN Gilles
Mme COMBELLES Naz	M. L'YVONNET Christian

Procuration :

Mme FRADIN Marine	donne procuration à	M. PRADES Guy - 1 ^{er} Adjoint
M. PUIBASSET Louis	donne procuration à	M. FREMIN DU SARTEL Laurent

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 1 Mme PETIT Sara

Monsieur Nicolas VEZIEN est élu secrétaire.

Convocation du 22/02/2023

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

A l'unanimité.

Informations générales et délibérations :

Délibération complémentaire à l'ordre du jour :
Demande auprès de la DRAC pour bénéficier d'une subvention au titre de la DGD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

Signature des comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux

12 *conseillers présents*
2 *conseillers représentés (pouvoir)*
Soit 14 voix d'expression
1 *absent non excusé*

FINANCES
PASCAL PHILIPPOT / GUY PRADES / MARIE-CLAUDE LEVEQUE

POINT SUR LES FINANCES 2022

Le détail des comptes a été adressé par mail à la commission finances. Le compte de gestion provisoire adressé par la Trésorerie est conforme à notre compte administratif. Prochainement, ce dernier sera approuvé par la Trésorerie et le compte de gestion définitif nous sera adressé.

Les comptes 2022 sont équilibrés.

La Trésorerie de la commune est correcte et assure un bon fonds de roulement.

Le 09 février dernier, Madame FERY (Conseillère aux décideurs locaux de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux) est venue en mairie pour faire un point sur le budget 2023 compte-tenu des investissements à prévoir (fin des travaux centre multigénérationnel, réfection de la place du Puits au Gall et d'une partie du Chemin de la Ferme ainsi que la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Normandie) afin d'avoir son avis.

De son point de vue, les prévisions budgétaires proposées sont prudentes et équilibrées.

Délibération n° 01-03/03/2023

Vote des taux d'imposition de deux taxes directes locales pour 2023

Le Conseil Municipal décide de ne toujours pas augmenter les taux.

- ♦ Taxe foncière bâti : **42,88 % (22,66 % taux 2020 communal + 20,22% taux département transféré à la commune**
- ♦ Taxe foncière non bâti : **40,94 %**
- ♦ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12,50%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 02-03/03/2023

Approbation du compte de gestion 2022 du service Assainissement

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du service Assainissement par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

Délibération n° 03-03/03/2023

Approbation compte administratif 2022 du service Assainissement

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Guy PRADES fait voter le compte administratif 2022. Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2022 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	87 665,56 €
Déficit de la section d'investissement	13 162,67 €
Excédent global	74 502,89 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Reports N-1		8545,04 €		81 515,24 €		
Opération de l'exercice 2022	63 248,81 €	41 541,10 €	87 124,74 €	93 275,06 €		
Totaux	63 248,81 €	50 086,14 €	87 124,74 €	174 790,30 €		
Résultat de clôture	13 162,67 €			87 665,56 €		74 502,89 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est approuvée à l'unanimité par 13 voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote

Délibération n° 04-03/03/2023

Budget assainissement – transfert de l'actif – transfert des résultats du budget – Ecritures comptables relatives au passif / Transfert au SMICA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2,

Vu la délibération du 21 novembre 2022 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux modifiant ses statuts,

Vu la délibération n°10 du 25-11-2022 décidant du transfert du budget annexe Assainissement au SMICA,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 décembre 2022 modifiant les statuts et le périmètre du SMICA

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » de la commune au SMICA au 1^{er} janvier 2023, il est admis le transfert des éléments d'actif et de passif, et des résultats budgétaires du budget annexe « Assainissement », qu'il s'agisse de recettes à recouvrer, d'excédents ou de déficits, en tout ou partie,

Considérant que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et que le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires,

Considérant que les emprunts souscrits par la collectivité sur le budget annexe eau doivent être transmis au SMICA conformément aux règles des transferts de compétence dans la gestion publique, impliquant le transfert de l'actif et du passif,

Considérant que le procès-verbal de transfert devra faire l'objet d'une validation du SMICA et de la Commune,

Considérant que le transfert de la compétence « Assainissement » doit donner lieu à des délibérations concordantes du SMICA et des communes concernées,

Ayant pris connaissance du compte administratif section assainissement 2022 qui présente les résultats suivants :

Section d'investissement	-13 162,67 €
Section d'exploitation	87 665,56 €
Reste à réaliser	Néant

Besoin de financement de la section d'investissement **13 162,67 €**

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide** :

- 1- d'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M57 de la commune,
- 2- de mettre à disposition du SMICA les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que les emprunts et subventions qui les ont financés,
- 3- d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
- 4- de transférer les résultats du budget annexe « Assainissement » constatés au 31/12/2022.
- 5- d'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe « Assainissement »,
- 6- d'approuver le transfert des résultats des sections d'investissement et de fonctionnement au SMICA

Excédent de fonctionnement transféré à hauteur de 100%

Déficit d'investissement transféré à hauteur de 100%

Le transfert du résultat de fonctionnement à destination du SMICA fera l'objet d'un mandat du compte 6588 d'un montant de 87 665,56 € et d'un titre au compte 1068 de 13 162,67 €.

- 7- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Cette décision est approuvée par 12 voix
2 votes contre : Monsieur G. Galinier-Warrain et Monsieur C. de l'Yvonnet

BUDGET COMMUNAL

Délibération n°05-03/03/2023

Approbation du compte de gestion 2022 de la Commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. le receveur municipal pour le budget Communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

Délibération n° 06-03/03/2023

Approbation du compte administratif 2022 de la Commune

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Guy PRADES fait voter le compte administratif. Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2022 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	458 262,69 €
Excédent de la section d'investissement	53 278,46 €
Excédent global	511 541,15 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Reports N-1	15 771.79 €			332 211.00 €		
Opération de l'exercice 2022	400 912.82 €	469 963.07 €	723 430.38 €	849 482.07 €		
Totaux	416 684.61 €	469 963.07 €	723 430.38 €	1 181 693.07 €		
Résultat de clôture	€	53 278.46 €		458 262.69 €		511 541.15 €
Restes à réaliser	123 269.00 €	103 616.00 €				
Total avec RAR	539 953.61 €	573 579.07 €				
Résultats définitifs	€	33 625.46 €		458 262.69 €		€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Cette décision est approuvée à l'unanimité par 13 voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote

Délibération n° 07-03/03/2023

Vote de l'affectation du résultat 2022 de la Commune

Résultats cumulés du compte administratif du budget communal :

Section de fonctionnement	511 541,15 €
Section d'investissement ligne 001 dépense	53 278,46 €
Solde Restes à réaliser	19 653,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement	33 625,46 €

Il est constaté des résultats de clôture 2022 excédentaires, soit 53 278.46 € en investissement et 458 262.69 € en fonctionnement. Suite au transfert de compétence de l'assainissement au SMICA les résultats du budget assainissement doivent être intégrés :

Résultat du budget principal section fonctionnement :	458 262,69 €
Résultat du budget annexe assainissement fonctionnement	87 665,56 €
Total :	545 928,25 €

La somme de 545 928.25 € sera inscrite à la ligne 002 des recettes de fonctionnement.

Résultat du budget principal section, investissement :	53 278,46 €
Résultat du budget annexe assainissement investissement :	-13162,67 €
Total :	40 115,79 €

La somme de 40 115.79 € sera inscrite à la ligne 001 des recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

Délibération n° 08-03/03/2023

Vote du budget primitif 2023 de la commune :

Présentation du budget primitif 2023 de la commune :

Section d'exploitation	Dépenses	1 265 198.25 €	Recettes	1 265 198.25 €
Section d'investissement	Dépenses	524 049.00 €	Recettes	524 049.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

DIVERS FINANCES

Délibération n° 09-03/03/2023

Nomenclature comptable M57 – Fongibilité des crédits inter-chapitres

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de Berchères-Sur-Vesgre, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

Délibération n° 10-03/03/2023

Renouvellement pour 2022 de l'attribution de la subvention versée annuellement à l'Hôpital de Houdan.

Chaque année une subvention est versée à l'hôpital de Houdan, hôpital très apprécié par ses compétences et sa proximité par nos concitoyens.

Comme les années précédentes, la population ayant très peu évolué, le Maire propose de verser une subvention de 1.008,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

Délibération n° 11-03/03/2023

Vote des tarifs communaux :

Désignation	Tarif
Voirie - Stationnement voie publique	10 €
Voirie - Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit
Voirie - Stationnement voie publique pour + 3T5	50 €
Occupation domaine public commerçants locaux	Gratuit
Voirie - Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	750 € + réactualisation
Photocopie A4 noir & blanc	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,40 €
Photocopie A3 couleur	1,20 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (y compris forfait ménage obligatoire)	260 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours	360 €
Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours	510 €

Location salle polyvalente - Caution pour location de la salle polyvalente	900 €
Location salle polyvalente - Surcoût pour non remise des clés au plus tard lundi matin à 9h	100 €
Location salle polyvalente - Participation énergétique du 1 ^{er} octobre au 31 mars	60 €
Location mobilier - Table polyéthylène de 2m44 x 0.76m	12 €
Location mobilier - Table polyéthylène de 1m83 x 0.76 m	10 €
Location mobilier - Banc polyéthylène de 2 bancs	4 €
Location mobilier - Chaise	1,20 €
Location mobilier - Forfait livraison pour location tables, bancs et chaises	30 €
Bibliothèque - Abonnement par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention	10 €
Bibliothèque - Abonnement par an et par famille pour les personnes extérieures	15 €
Cimetière - Concession trentenaire	300 €
Cimetière - Concession cinquantenaire	500 €
Cimetière - Concession centenaire	1 000 €
Cimetière - Vacation funéraire	25 €
Cimetière - Taxe de dispersion des cendres	30 €
Cimetière - Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200 €
Cimetière - Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300 €
Cimetière - Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	200 €
Cimetière - Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	300 €
Cimetière - Taxe d'ouverture ou fermeture 2 ^{ème} cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

POINT SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Malgré le retard prit au démarrage du projet, les travaux ont bien avancé et nous pouvons estimer l'ouverture du centre multigénérationnel fin mars ou début avril.

A ce jour, il reste à réaliser :

- La clôture et le portail (entreprise Soret)
- Les peintures (M et votre intérieur)
- L'escalier et le garde-corps (entreprise Martinez)
- Les finitions sur le parking et les voies de circulation PMR.

TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2023

Information sur les travaux prévus rue du Puits au Gall :

Suite à la délibération de demande de subvention auprès du département pour les travaux de mise en sécurité de la borne incendie rue du puits au Gall et l'aménagement de deux places de parking. Après étude faite par Eure et Loir Ingénierie, le coût est estimé à 38 831€. Le dossier a été déposé auprès du FDI avec une demande de subvention de 50%.

Ces travaux doivent permettre l'accès à cette borne par le service du SDIS et ainsi assurer le stationnement des secours.

Information sur les travaux d'enfouissement rue Normandie :

Compte tenu de l'estimatif fait, ces travaux se dérouleront en deux tranches sur la partie située entre le carrefour de la rue du Mesnil Simon sur une longueur d'environ 230m vers Anet.

L'estimation de la première tranche de ces travaux est de l'ordre de 182 000€ TTC ; le reste à charge pour la commune est de 119 000€.

Délibération n° 12-03/03/2023

Demande de Subventions auprès du Département pour les travaux de remise en état du Chemin de la Ferme sur la zone urbanisée.

Compte tenu de l'état dégradé de la couche « d'enrobé » située en bordure du lotissement, le Conseil a décidé avec l'appui de Eure et Loir Ingénierie d'engager cette réfection.

L'estimation de ces travaux est de 14 572,00€ H.T., une subvention de 50 % soit 7 286 € est sollicitée auprès du Département.

Le maire apporte la précision, suite à une interrogation, que la poursuite de la viabilisation de ce chemin agricole jusqu'à la ferme nécessiterait des travaux très importants sur la structure, d'où des coûts financiers trop élevés ; et rappelle qu'il s'agit d'un chemin agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

**PERSONNEL
MARIE-CLAUDE LEVEQUE**

Notre technicien Philippe Marais prenant une retraite bien méritée **au 1^{er} juillet 2023** ; un remplaçant est en cours de recrutement. Afin de préparer ce recrutement, il convient de compléter la délibération du 10 décembre 2012 selon les indications du Centre de Gestion :

Délibération n° 13-03/03/2023

Complément de la délibération du 10/12/2012 concernant la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est existant, toutefois, il convient de compléter la délibération du 10 décembre 2012 en précisant que cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents et **notamment sur le fondement de l'article L.332-8-3° du CGFP: « pour un emploi permanent dans les communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants ».**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 14 voix)

**ENVIRONNEMENT
NICOLAS VEZIEN / CAROLINE DE PIEDOUE / MARINE FRADIN**

CIMETIERE

Le recensement des tombes abandonnées, ou dont la durée d'occupation est dépassée, est en cours pour envisager la levée de celles-ci. Une étude est demandée pour améliorer l'environnement et définir les zones qui pourraient être replantées

ÉLAGAGES

Société ROCQUES : Une 2ème tranche de campagne d'élagage a été effectuée fin janvier.

Le maire rappelle que ces opérations d'élagage, d'abattage coutent chers et demande aux conseillers d'informer et recenser dès que possible les interventions à programmer pour regrouper ces travaux en une seule et même intervention en fin d'année.

Société VIBERT : La commande pour l'entretien du parc a été renouvelé.

Information : A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la ligue pour la protection des oiseaux, recommandent de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet sous peine d'amende (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

PLANTATIONS ARBRES POUR LES NAISSANCES

Les arbres concernant les naissances de 2019 à 2022, soit 36 pieds ont été plantés (2019 : 10 – 2020 : 8 – 2021 : 9 – 2022 : 9). Quelques sujets des anciennes plantations sont morts et devront être remplacés. Un relevé est demandé à la commission ainsi qu'une proposition de replantation.

Il est également demandé d'envisager le remplacement d'un arbre mort, abattu, sur le petit terrain de jeux rue du Champs Filasse.

DEMOUSSAGE ET ENTRETIEN DES TERRAINS MULTISPORTS DE TENNIS DU PARC

Une consultation est en cours pour le nettoyage et le démoissage de ces deux terrains.

ETUDE ECLAIRAGE PUBLIC

Compte-tenu du coût de l'énergie, une étude et une estimation du remplacement des lampes au sodium par des lampes LED est en cours. Celle-ci devrait amener une économie à terme de 50%. Un contact a été pris auprès de la Sous-Préfecture pour connaître les possibilités de subvention par le Fond Vert.

Il apparait en première approche, que le coût de ces travaux serait très élevé avec un amortissement peu probant de cet investissement compte tenu des économies qui en découleraient.

**AGGLO DU PAYS DE DREUX
CHRISTIAN L'YVONNET / LAURENT DU SARTEL**

INFORMATION AGGLOMERATION / ASSAINISSEMENT

- ♦ L'agglomération a la compétence sur les eaux pluviales. Compétence obligatoire. GEPU -Gestion des Eaux Pluviales Urbaines- :
 - ⇒ On peut s'attendre à ce que l'Agglo, au travers du SMICA, s'intéresse à la gestion des eaux pluviales sur la commune. Nouvelle taxe en plus de la taxe GEMAPI ?

- ♦ La PFAC, Taxe de raccordement aux équipements de rejet d'eaux usées donc => -Participation au Financement de l'Assainissement Collectif-, est un sujet dépendant de la compétence assainissement de l'Agglo :
 - ⇒ Souhait d'harmonisation de la PFAC sur l'ensemble de l'Agglo. Projet 2023.
A ce jour le montant des PFAC varie de 170 à 9 000 Euros (de l'ordre 7 500€ pour notre commune)
Pourquoi une harmonisation ? Egalité de traitement des usagers / Simplification des calculs de revalorisation annuelle / Tarif homogène sur l'ensemble de l'Agglo.
- ♦ SPANC -Service Public de l'Assainissement Non Collectif- :
 - ⇒ Pour rappel : Le contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif devrait être effectué tous les 10 ans chez les particuliers par les services du SPANC de l'Agglo.
La validité d'un contrôle est de 3 ans.
 - ⇒ Le prix d'un contrôle sera de 162.17 € HT en 2023
 - ⇒ Il est rappelé que ce contrôle est impératif en cas de vente ou cession.

INFORMATION AGGLOMERATION / CONSEIL DES MAIRES 13/04/2023

Conseil des maires le 13 mars :

- ⇒ Décisions importantes à prendre par l'Agglo relatives au CIF -Coefficient d'intégration Fiscale-.
Ratio entre la fiscalité de l'Agglo et celle des communes.
- ⇒ A ce jour le CIF est inférieur à 35 % sur notre Agglo. Des décisions doivent être prises par l'Agglo, pour que ce % soit relevé et supérieur à 35 %.

INFORMATION AGGLOMERATION / ENCOMBRANTS 2023

Collecte des encombrants :

- ⇒ 2023 : Collecte annuelle gratuite pour les PMR -Personnes à Mobilité Réduite- et les personnes âgées de + de 80 ans. Décision Conseil des maires 2022.
Pour les autres administrés => déchetterie ou collecte payante sur rendez-vous.
- ⇒ 2025 : Collecte du verre en PAV -Point d'Apport Volontaire- sur les communes. (On peut entamer sur notre commune une réflexion sur la façon dont nous pourrions la mettre en place).
- ⇒ 2026 : Transition vers la TI -Tarification Incitative-.

Le Conseil déplore que d'années en années, la qualité et les services se restreignent de plus en plus et les coûts ne cessent d'augmenter.

SYNDICATS MARIE-CLAUDE LEVEQUE / CAROLINE DE PIEDOUE

SIE ELY

La commission finance s'est réunie le 14 février, les budgets n'amènent aucune remarque particulière et doivent être présentés à la prochaine assemblée générale.

SBV4R

Concernant le projet de continuité écologique, sur la Vesgre, un dernier COPIL s'est tenu le 26 janvier dernier. Pour le secteur de la commune, les travaux au niveau du lavoir sont confirmés ainsi que la création d'un bras de

contournement (secteur STEP) permettant de ne pas détruire le déversoir. Une passerelle permettra d'accéder à l'île ainsi créée.

Les démarches administratives sont en cours. Les travaux débuteront au dernier trimestre 2023.

SMICA

Délibération n° 14-03/03/2023

Nomination d'un suppléant au SMICA

La suppléante désignée lors de la délibération n°9 du 28/05/2020 pour représenter la commune au SMICA, n'étant plus disponible, il apparaît nécessaire de désigner un remplaçant. Le Conseil Municipal vote l'élection de ce membre suppléant.

Suite au dépouillement, Madame Marie-Claude LEVEQUE est élue à l'unanimité par 13 voix.

COMMUNICATION SANDRA DAUSEND

Le bulletin 2023 finalisé est en cours de distribution.

Le maire rappelle que c'est un travail important et qu'il est indispensable que les articles soient préparés au fil du temps et bien en amont de façon à être prêt début décembre pour une première lecture.

Le maire propose à Madame Sandra DAUSEND de la faire seconder par l'un de nos concitoyens qui s'est proposé pour aider à la communication.

La réponse étant positive un rendez-vous est prévu dans les semaines à venir pour avoir rapidement une équipe opérationnelle.

MANIFESTATIONS – ASSOCIATIONS – MEDIATHEQUE GUY PRADES

MANIFESTATIONS A VENIR

- **Venez danser** : une belle manifestation a été organisée en janvier dernier à la grande satisfaction des berchériens présents. Compte-tenu de ce succès, une réflexion est menée pour la tenue d'une autre manifestation de ce genre.
- **Inauguration centre multigénérationnel** prévue cette année. La date n'a pas encore été fixée car les travaux sont en cours d'achèvement. Cet événement pourrait coïncider avec le démarrage des animations « Micro-Folie ».
- **Commémoration du 8 mai 2023** et manifestation historique en présence de l'AFCVP et du matériel militaire d'époque de ses adhérents prends forme et se concrétise suite à l'Ag de cette association fin janvier.
- **Cluedo** en cours de préparation et pourrait avoir lieu le 03 et 04 juin 2023. Le thème de cette année est « *LA SCIENCE-FICTION ET LE FANTASTIQUE* ».
- **14 juillet 2023** comme chaque année avec son feu d'artifice et quelques animations et jeux pour les plus jeunes.
- **Commémoration du 11 novembre 2023**

Animation « Micro-folie » : La candidature de notre commune a été retenue pour porter dans notre canton ce projet initié par le ministère de la Culture. Ce projet consiste, avec l'accompagnement de la Villette à apporter au sein de notre commune un musée numérique ainsi que des modules complémentaires.

Nous avons reçu le matériel pour l'animation de la Micro-folie. Compte tenu du temps de préparation nécessaire (installation, formation du personnel, ...) nous espérons démarrer la Micro-folie en juin. Cette Micro-folie contiendra donc le musée numérique, mais aussi un Fablab (découpeuse numérique et presse à chaud) ainsi qu'un pôle réalité Virtuel.

Le maire rappelle que lors de ces événements il est nécessaire, voir indispensable, que l'ensemble des conseillers se mobilise pour aider et participer à la bonne tenue de ces événements ; merci de faire votre maximum pour que votre présence renforce la petite équipe qui apporte régulièrement son soutien.

MARCHE DE NOËL

Dans la perspective de manifestations futures, la mairie a profité d'une liquidation de matériel et d'équipement après l'été pour acquérir 2 barnums de 60 m² chacun.

Une réunion est prévue afin de préparer cette future animation. L'ensemble des conseillers sera convié ainsi que quelques bénévoles d'ores et déjà volontaires pour participer à l'organisation de ce Marché de Noël qui se tiendra les 03 et 04 décembre 2023.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL 2022

Cette année encore et faisant suite à une année 2022 aussi difficile et stressante pour tous que 2021, et afin de redonner un peu de baume au cœur des aînés, un colis de Noël a été offert à toutes les personnes de plus de 70 ans.

Mode d'attribution : Base de la liste électorale de la commune et réponse au message de la commune leur demandant leur souhait de bénéficier ou non de ce colis.

ASSOCIATION A.J.B.

Suite à l'assemblée générale de l'AJB tenue le 04 février dernier, le bureau de l'association de jumelage a été modifié. Les modifications sont en cours de validation auprès de la Sous-Préfecture de Dreux Un nouveau président a été nommé en la personne de Franck DUMONT. Nous lui souhaitons une pleine réussite.

Madame Emma MAC DAID, conseillère municipale, représente notre commune au sein de l'association.

MEDIATHEQUE - ACQUISITION DE DOCUMENTS

Délibération n° 15-03/03/2023

Demande auprès de la DRAC pour bénéficier d'une subvention au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) pour un montant de 500 euros.

Suite aux travaux d'extension de la médiathèque, la commune peut bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'un certain nombre de documents jeunesse.

Aussi, le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour déposer ce dossier et demander une subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) pour un montant de 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité (par 13 voix, Madame Caroline DE PIEDOUE ayant dû s'absenter à 20h49)

DIVERS
PASCAL PHILIPPOT / LAURENT DU SARTEL

RECENSEMENT 2023

Le recensement a été réalisé avec beaucoup de bonne volonté et de persévérance par une équipe dynamique menée par M. Laurent du Sartel. Une grande majorité des berchériens a été consciente de cette démarche car les diverses dotations (Etat, Département) sont en parties conditionnées par le nombre d'habitants recensé de notre village. Il est déplorable qu'un très petit nombre se refuse à comprendre, et de ce fait à s'intégrer en participant à cette démarche.

PLAQUE COMMEMORATIVE – 100 ANS

La plaque commémorative des 100 ans de Madame Henriette AUROY ayant été détériorée elle a donc été remplacée.
La famille de Madame AUROY remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour ce remplacement.

MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE CONTROLE DE LEGALITE

Délibération n° 16-03/03/2023
Télétransmission électronique des actes officiels

Afin de faciliter la validation des actes en Préfecture, il convient de mettre en place un logiciel de contrôle de légalité.
Après étude, la Société Berger Levraut qui est déjà le prestataire officiel pour la gestion de la collectivité, installera ce nouveau logiciel.
Pour que cette télétransmission électronique soit opérationnelle, il conviendra également de valider la convention avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette décision est prise à l'unanimité
(par 13 voix, Madame Caroline DE PIEDOUE ayant dû s'absenter à 20h49)

DECISIONS MUNICIPALES
PASCAL PHILIPPOT

DROIT DE PREEMPTION

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 3 parcelles.

La séance est levée à 21 heures 30

